

C'est bien la facture du Prothésiste Dentaire

Rapport COME

" ...on ne peut exiger à la fois le monopole de la prothèse en bouche et la non-transparence dans l'établissement des tarifs de ces prothèses"

".... notification au patient du prix de la prothèse tel qu'il figure sur la facture du laboratoire ayant fabriqué l'appareil.

"Sont en faveur de cette notification: les prothésistes dentaires, les ministères (de l'Economie et de la Santé) les organismes de Sécurité Sociale, les organismes complémentaires, les unions de consommateurs, l'UJCD. n'y sont pas favorables: les organisations syndicales)

Rapport COME 1995 J.C. Saily

Bernard Kouchner *secrétaire d'état à la santé*

"...Nous souhaitons qu'une facture détaillée des prothèses soit fournie pour que l'on se rende compte de la partie qui est fabriquée ailleurs.

(Nov 1998)

Claude Evin *ancien ministre de la solidarité et de la santé*

"La Cour des comptes relève dans son rapport que les chirurgiens-dentistes ont pu maintenir l'opacité sur les prix facturés par les prothésistes et les coefficients multiplicateurs appliqués aux prothèses censés rémunérer leurs prestations. Plus de transparence serait donc nécessaire. Le Conseil national de la consommation avait préconisé dans un avis de décembre 1994 l'obligation pour le praticien d'adjoindre à la feuille de soins remise au patient copie de la facture de la prothèse. Cet avis avait été adopté à l'unanimité des deux collèges du Conseil, moins une abstention dans le collège des professionnels. Nous proposons dans la deuxième partie de cet amendement d'inscrire cette obligation dans la loi."

(Nov 1998)

Marie-Madeleine Dieulangard Sénateur

"Compte tenu de l'objet du deuxième alinéa du texte proposé par le II de l'article 22 bis, nous pensons qu'il est utile de préciser que le devis fourni par le professionnel de santé faisant appel à un fournisseur ou à un prestataire de services est bien le devis du prestataire de services et du fournisseur et non pas un devis qu'aurait élaboré le chirurgien-dentiste ou le professionnel de santé. (Sénat nov 1998)

Rapport de la Cour des Comptes

"...de plus les Chirurgiens dentistes, en obtenant que ne soit pas reconnue la qualité de fabricant aux Prothésistes ont pu maintenir l'opacité sur les prix que leur facturent ces derniers et donc sur les coefficients multiplicateurs appliqués aux achats de prothèses et censés rémunérer leurs prestations"

"...le négoce des prothèses importées.. représente environ le quart du marché national. Cette situation entretient une pression à la baisse sur le prix des prothèses. Cette diminution de prix observée n'a semble t'il pas été répercutée sur les patient.."

Rapport de la cour des comptes (sécurité sociale) 1998